Maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne)

3259

Directeur(trice): Mylène Boissy
CPCS - Sciences infirmières - IPS
819 376-5011, poste 3462

Bureau du registraire
1 800 365-0922 ou 819 376-5045
www.uqtr.ca

Grade: Maîtrise ès sciences (M. Sc.)

Crédits: 45

Note

ATTENTION : Ce programme est réservé aux étudiants inscrits au programme de diplôme d'études supérieures spécialisées en sciences infirmières (soins de première ligne) (3299).

Présentation

En bref

Objectifs du programme
La personne diplômée du programme de la maîtrise en sciences infirmières
(soins de première ligne) sera capable :

- de faire preuve d'une vision globale et articulée de la discipline des sciences infirmières;
- d'exercer un jugement clinique adéquat dans toute situation de soins visant la promotion, le maintien ou l'amélioration de la santé des personnes;
- de se préparer à exercer le rôle conféré par l'article 36.1 de la Loi sur les infirmières et infirmiers du Québec, c'est-à-dire, l'application et l'intégration des compétences et des habiletés nécessaires à la pratique infirmière spécialisée en soins de première ligne;
- d'intégrer les résultats de recherche dans sa pratique infirmière, et ce, dans un champ de spécialisation;
- d'appuyer sa pratique sur de solides connaissances scientifiques;
- d'assumer un rôle de leader dans les établissements de santé, dans la communauté, dans la société et ce faisant, de contribuer activement au développement de la discipline des sciences infirmières.

Atouts UQTR

Stages
Considérant l'organisation et les exigences particulières de la formation clinique, c'est l'Université qui assigne les milieux de stage aux étudiantes. Les étudiantes qui refusent le milieu qui leur est assigné se retrouvent en bris de cheminement.

Admission

Contingentement et capacités d'accueil
Ce programme est contingenté à 18 étudiantes, les admissions étant réparties à l'automne ou à l'hiver, en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme. Par ailleurs, une cohorte devra être constituée d'un minimum de 5 étudiantes et d'un maximum de 10 étudiantes.

Il est donc possible que le programme ne soit pas offert à tous les trimestres si le nombre minimal de 5 étudiantes n'est pas atteint.

Trimestre d'admission et rythme des études
Les admissions ont lieu aux trimestres d'automne et d'hiver en fonction de la disponibilité des milieux de stage et du programme.

Pour les admissions aux trimestres d'automne : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er juin.

Pour les admissions aux trimestres d'hiver : la date limite pour le dépôt d'une demande d'admission à ce programme est le 1er octobre.

Ce programme est offert à temps complet seulement

Conditions d'admission

Études au Québec
Avoir terminé le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières (en soins de première ligne) (3299) de l'UQTR ou d'un programme équivalent d'un autre établissement universitaire québécois avec une moyenne cumulative minimale de 3,2 (sur 4,3).

Être infirmière, fournir la preuve de son droit de pratique et avoir complété 3360 heures de pratique clinique en soins infirmiers dont un an (1680 heures) auprès de la clientèle visée, soit en soins de première ligne.

Avoir réussi, avec un B ou plus, les deux cours de premier cycle universitaire suivants : méthodologie de la recherche et méthodes statistiques, ainsi que posséder une compréhension suffisante de l'anglais.

Avoir obtenu une moyenne minimale de B (3,0 / 4,3) dans tous les cours de sciences (physiologie, physiopathologie, pharmacologie, examen clinique et autres cours de sciences infirmières) ou la cote de rendement au collégial (cote R) minimale de 24,0 pour les cours de niveau collégial ayant donné lieu à une reconnaissance des acquis au baccalauréat en sciences infirmières, notamment celles obtenues dans le cadre du cheminement DEC-BAC.

Études hors Québec
Ce programme n'est pas offert aux candidats de l'international

Modalités de sélection des candidatures
Les candidates qui ont terminé le programme de DESS IPSPL de l'UQTR sont admises en priorité à la maîtrise, si elles respectent les conditions d'admission du programme de maîtrise IPSPL, en fonction de la capacité d'accueil du programme (voir la rubrique "Contingentement").

Des offres d'admission pourront être faites à des candidates qui ont réussi le DESS IPSPL ou l'équivalent dans une autre université québécoise si la capacité d'accueil le permet.

Structure du programme et liste des cours
À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits.

Cours obligatoires (45 crédits)

MSI6043	Santé familiale et pratique infirmière avancée
QOU6022	Psychopatho. appr. thér. pratique infirmière avancée
MSI6134	Physiopathologie avancée et pratique infirmière de première ligne (6 crédits)
MSI6135	Laboratoire clinique de pratique infirmière avancée en soins de première ligne (1 crédit)
MSI6136	Activité d'intégration en pratique infirmière en soins de première ligne (2 crédits)
MSI6145	Approches thérapeutiques en pratique infirmière avancée en soins de première ligne
MSI6146	Examen clinique avancé : périnatalité, nourrissons, enfants et adolescents
MTL6016	PHL6079. Pharmacologie spécialisée première ligne (6 crédits)
MSI6137	Stage de consolidation en soins de première ligne (15 crédits)
MSI6147	Stage d'initiation en soins de première ligne

Autres renseignements

Règlements pédagogiques particuliers
Respect de la grille de cheminement

Les étudiantes admises au DESS en sciences infirmières (soins de première ligne - 3299) et à la maîtrise en sciences infirmières (soins de première ligne - 3599) sont tenues de s'inscrire à temps complet tous les trimestres et sont tenues de suivre la grille de cheminement du programme, à défaut de quoi elles se retrouvent en bris de cheminement.

L'étudiante, qui à un trimestre donné et pour un motif sérieux, ne peut s'inscrire à tous les cours prévus à la grille de cheminement doit faire approuver et valider son inscription par la directrice du comité de programme.

Considérant les exigences de formation, de l'organisation particulière de la formation clinique et des contraintes de l'offre de cours, les étudiantes en bris de cheminement devront se conformer aux exigences et aux modalités d'inscription prescrites par la directrice du comité de programme.